

Etre enceinte et accoucher : un job? un service? un cadeau?



| Photo Philippe petit

La ministre Nadine Morano est pour les mères porteuses

En France, les lois de bioéthique sont révisées tous les quatre ans. A la rentrée prochaine, un projet de loi sera présenté devant le Parlement. Il comportera un volet sur la gestation pour autrui, jusqu'à maintenant interdite. La ministre de la Famille a un avis sur cette question : « La GPA, j'y suis favorable, mais à plusieurs conditions. D'abord, qu'on les appelle plutôt "femmes" porteuses. Car c'est la "mère" demandeuse qui donne son capital génétique ; il s'agit bien de son enfant. » Il faudrait aussi un avis médical qui prouverait que la future mère ne peut assurer la gestation. « Enfin, il faut une loi qui encadre et accompagne strictement la GPA avec un accord chez le juge et une indemnisation des frais de maternité. » Elle récusé l'idée de marchandisation des corps : « Je suis évidemment contre cette idée. Et j'estime que de ne pas faire de loi renforcerait l'inégalité entre ceux qui ont les moyens d'aller aux Etats-Unis et les autres. » Nadine Morano croit à « l'aventure humaine ». C'est justement tout le débat, celui que Nicolas Sarkozy devra trancher.

Paru dans Match

L'une s'insurge contre cette marchandisation de la maternité, l'autre défend au contraire une position libérale entre adultes consentants. Rien n'est simple en la matière. Elles poussent chacune le raisonnement à l'extrême : leur dialogue vif nous fait réfléchir. Sylviane Agacinski, philosophe, et Marcela Iacub, juriste et sociologue s'affrontent.

Valérie TRIERWEILER - Paris Match

Paris Match. Les états généraux pour la révision des lois bioéthiques, vont s'ouvrir. Il y aura débat sur les mères porteuses : pour vous, qu'est-ce qu'être mère ?

Sylviane Agacinski. Etre mère, c'est assumer la responsabilité d'un enfant que l'on a porté et mis au monde, ou bien que l'on a adopté. Les parents sont d'abord les auteurs de l'enfant, d'où leur autorité sur lui.

Marcela Iacub. Moi je crois que si on doit tirer un concept général, c'est l'aspect volontaire de la maternité. Depuis que l'avortement existe, ce qui prime c'est la volonté plus que la nature. C'est pourquoi on peut rapprocher la maternité biologique et la maternité adoptive. La maternité issue de la GPA – la gestation pour autrui – est considérée comme biologique dans les pays qui l'admettent parce que c'est la volonté du couple qui engage ce processus d'un enfant à naître.

S.A. Pour moi, c'est la contraception qui a créé une vraie coupure. C'est elle qui fait apparaître le désir d'enfant comme tel. Aujourd'hui, il faut que ce désir devienne assez conscient chez une femme pour qu'elle arrête la contraception... Et le désir, c'est bien plus obscur que la volonté.

«Ce baby business produit des enfants sur commande, et il faut des utérus pour faire fonctionner le système» Sylviane Agacinski

La mère porteuse, qui aura porté et accouché, ne restera-t-elle pas la mère pour toujours ?

M.I. Ça dépend des législations. Certaines ne font pas coïncider accouchement et filiation. En France, c'est tout le débat de la gestation pour autrui.

S.A. Si on les appelle "mères porteuses", c'est parce que c'est en elles que se font les enfants. La mère porteuse doit aussi accoucher, à ses risques et périls, et ce au service d'autrui. Est-ce bien une façon civilisée de traiter une personne ?

M.I. Dès qu'il y a l'implantation, il y a une démarche claire. La mère porteuse sait que cet enfant n'est pas d'elle, n'est pas pour elle. Elle ne tombe enceinte que parce qu'un couple commanditaire le décide. Les auteurs de l'enfant sont donc cet "autrui".

Il n'y a donc pour vous aucune confusion ?

M.I. Mais non, absolument pas ! J'insiste, l'enfant ne naît que parce que le couple commanditaire a eu le projet de le faire naître.

En quoi cette entreprise vous choque-t-elle, Sylviane Agacinski ?

S.A. Je ne pense pas qu'être enceinte et accoucher puisse être conçu comme un service et encore moins comme un job. Je suis exaspérée par ce que j'entends dire sur la gratuité du geste, car cette pratique est toujours rémunérée, sans exception, de façon plus ou moins sournoise. C'est d'ailleurs impensable autrement. A moins qu'on me montre l'exemple d'une femme très riche qui porterait un enfant pour une chômeuse !

M.I. Le cas existe entre deux sœurs.

S.A. C'est un cas à part. La question est de savoir si c'est un service possible. Habituellement, on vend le travail de son corps, intellectuel ou manuel, on ne vend pas sa chair. Est-ce qu'on va faire entrer l'usage des organes d'une personne dans le monde des services ? Ce que j'essaie de démythifier, dans mon livre, c'est l'image fleur bleue de la chose. La réalité, c'est le développement, dans certains pays, d'une industrie procréative très prospère. Ce "baby business" consiste à produire des enfants sur commande et il faut des utérus pour faire fonctionner ce système. J'insiste aussi sur le commerce des ovocytes, autrement plus lourd physiquement que celui des spermatozoïdes ! Et, comme les couples veulent la plupart du temps des bébés blancs, ce sont particulièrement les chômeuses de l'Est qui sont utilisées (Russie, Ukraine, Géorgie).

M.I. Il n'est pas là question de vendre des enfants. Ce que l'on vend c'est la mise à disposition du corps pour un certain temps afin qu'un embryon puisse se développer. Il vaut mieux payer une somme, c'est une manière de mettre fin à une dette. Ce n'est pas une question de marché mais d'échange.

S.A. Mais vous reconnaissez que, dans le monde, il y a un marché des ventres ? Vous avez vu ce qui se passe en Inde, en Russie, en Géorgie, en Californie ?

M.I. Je préfère me concentrer sur ce qui se passe aux Etats-Unis ou au Canada, car des parents qui habitent en France ne voudront pas aller dans un pays où les femmes sont maltraitées ou en mauvaise santé. Ils voudront être rassurés. Même si c'est moins cher ailleurs, ces parents n'iront pas. Ils auront besoin de savoir que leur enfant sera bien traité pendant neuf mois.

S.A. Même aux Etats-Unis, il y a des couples qui ne rencontrent jamais la mère porteuse. Nous sommes effrayés de voir de petites Indiennes vivre dans des bidonvilles et toucher 4 000 euros pour faire un bébé. Mais, partout, ce commerce repose sur une grande inégalité sociale : c'est l'utilisation des femmes pauvres par des couples riches.

M.I. Mais il y a des gens qui économisent des années pour payer une mère porteuse et ce ne sont pas toujours des gens riches ! Certaines femmes qui ne sont pas des malheureuses, qui ont déjà des enfants, acceptent de porter pour d'autres. Et il y a une part de don, de solidarité entre femmes. Il y a même des femmes qui adorent être enceintes.

S.A. Il y a aussi des femmes qui adorent faire l'amour, mais ça n'explique pas la prostitution !

M.I. Vous savez que moi je suis pour la légalisation de la prostitution.

S.A. Je voudrais revenir sur la question sociale : toutes les femmes qui acceptent de porter un enfant pour autrui le font pour des raisons financières. Si on légitime cette pratique, on ouvre un marché. Ce qui est décisif, ce n'est pas la volonté mais le besoin. Moi je ne veux pas que demain une jeune femme se dise : je vais faire un bébé pour d'autres pour payer mon loyer.

M.I. Cela veut dire que s'il n'y avait pas la question de l'argent vous accepteriez le principe ?

S.A. Non, c'est une pratique inhumaine.

«Mais, Sylviane, comment pouvez-vous décider à la place d'adultes consentants?» Marcela Iacub

La loi ne doit-elle pas évoluer pour délimiter des conditions et empêcher les dérives ?

S.A. Parce qu'un consentement n'est valable, en droit, que si le commerce est en lui-même licite. Vous seriez d'accord avec la vente d'organes entre vivants, comme cela existe en Inde et ailleurs ?

M.I. Je ne suis pas favorable à la vente d'organes, mais je suis aussi suspicieuse quant au don entre les membres de la même famille. Comment faire quand un frère ou une sœur vous demande un organe, comment avoir la liberté de refuser ? Cela dit, je ne veux pas comparer la vente, voire le don d'organes, avec la maternité pour autrui. La femme qui porte l'enfant ne perd rien d'elle, elle donne au contraire.

S.A. On peut trouver une solution juridique pour ces enfants sans légaliser la pratique. La loi sert à protéger les gens et pas seulement à punir.

M.I. Mais Sylviane, comment pouvez-vous décider à la place d'adultes consentants ?

S.A. Mais le consentement ne vaut rien quand il s'agit de gagner sa vie. Nous sommes en période de chômage et de crise, si on propose à quelqu'un de travailler quinze heures par jour, il le fera.

M.I. Mais, si une loi autorise les mères porteuses, elle posera les mêmes garde-fous que le fait le Code du travail. Vous avez une attitude paternaliste ! Pourquoi ne pas interdire aussi le sadomasochisme ?

S.A. Mais, sauf torture grave, cela relève de la vie privée et ne regarde personne.

M.I. Mais pourquoi alors un contrat entre adultes consentants pour faire porter un enfant ne relèverait-il pas de la vie privée ?

Sylviane Agacinski, vous comparez mères porteuses et prostitution ?

S.A. C'est une marchandisation de la chair, qui concerne aussi l'enfant, et ne relève pas que de la vie privée.

M.I. Mais si ! Cela relève de la vie de chacun, comme pour la prostitution.

S.A. La prostitution n'est pas l'expression d'une liberté. La plupart de ces femmes y ont été poussées pour gagner leur vie. Sans parler des réseaux : femmes enlevées, droguées et privées de papiers.

M.I. Mais la plupart des gens n'aiment pas leur travail !

La prostitution est un travail.

La révolution des mœurs a donné une nouvelle place au consentement entre adultes et c'est pour cela, entre autres, que l'on a donné un cadre légal à l'homosexualité. Cette même idée du consentement entre adultes devrait suffire pour légaliser la prostitution comme les mères porteuses.

Et le rapport au corps n'est pas le même pour tous. Certains placent la sexualité au-dessus de tout, alors que d'autres ont une distance. Pourquoi considérez-vous que c'est indigne ?

S.A. Parce que la liberté sexuelle, c'est essentiel. Dans la prostitution, le client est libre, pas la femme, qui se vend et renonce à son propre désir pour se soumettre à celui d'autrui.

M.I. Mais tout le monde ne couche pas par désir ! C'est arrivé à chaque femme d'entretenir une relation sexuelle par routine ou juste pour faire plaisir à son compagnon ou mari !

S.A. Je ne me souviens pas avoir connu de contrainte de ce genre ! Mais là n'est pas la question.

Justement, dans notre débat sur la GPA, doit-on considérer qu'il peut y avoir tort pour autrui ?

S.A. Il y a deux personnes à protéger dans cette histoire. D'abord, évidemment, les femmes incitées à vendre une grossesse, ensuite les enfants confectionnés dans ces conditions. Il faut se demander ce que ressentiront ces enfants quand ils sauront qu'ils ont été fabriqués sur commande et vendus. Au fond, la question que je pose dans mon livre, c'est celle de notre humanité. Comment elle se définit. Dans toute société, certains biens échappent au commerce marchand. Est-ce que tout doit pouvoir s'acheter ? L'argent est en train de pervertir des éléments fondamentaux de notre civilisation. Le droit, donc le législateur, est seul à pouvoir empêcher des marchés voyous.

M.I. Moi je crois au contraire que l'Etat est trop paternaliste.

Je vous rappelle que cet Etat ne voulait pas que les femmes avortent, ni que les homosexuels vivent librement. C'est toujours cet Etat qui dit aux gens comment ils doivent vivre.

S.A. Vous ne pensez pas que le consentement des gens est perverti par leur situation économique ?

M.I. Non, je ne crois pas. Les couples commanditaires vont d'abord chercher une femme qui ne soit pas uniquement motivée par l'argent, mais aussi par le fait de faire un cadeau.

Marcela Iacub, vous expliquez dans votre livre qu'il y a une dissymétrie entre la filiation maternelle et la filiation paternelle. En quoi est-ce différent ?

M.I. Un homme qui n'est pas le géniteur peut reconnaître l'enfant et devenir le père, alors qu'une femme qui n'a pas accouché n'en est pas la mère.

S.A. Sauf adoption.

M.I. Oui, mais il y a un autre aspect très injuste dans cette dissymétrie : comment peut-on obliger un homme à être père juste parce qu'il a couché, même une seule fois ! Il faut lui donner le droit de ne pas reconnaître un enfant. Nous ne sommes plus en 1910 avec des jeunes filles séduites. Il faut que le père soit aussi volontaire que les femmes.

S.A. C'est vrai. Mais peut-être, dans le cas des dons de gamètes, la loi devrait-elle reconnaître une parenté légale et, d'autre part, une filiation biologique. C'est pourquoi je m'interroge sur l'anonymat du don procréatif. Mais ce qui m'étonne d'une juriste comme vous, c'est que vous en reveniez toujours à un bricolage individuel. Que faites-vous de l'institution ? Pourquoi, par exemple, ne pas aussi autoriser la polygamie ?

M.I. Oui, pourquoi pas ! D'ailleurs, au moment du Pacs, on s'était posé la question de signer à plusieurs, qu'il y ait lien sexuel ou non.

S.A. On peut en débattre, mais il y a un moment où il faut admettre qu'une société se construit sur du droit. Il faut s'entendre sur les fondements d'une société et sur une conception des relations humaines.

M.I. Il faut des droits oui, mais plus souples, des droits qui protègent notre liberté et non pas qui nous disent comment nous devons utiliser cette liberté.

S.A. Quand je vois des étudiantes espagnoles vendre leurs ovocytes 1 000 euros pour payer leurs études, cela me fait mal au cœur.

M.I. C'est vrai qu'il y a une pénurie d'ovocytes, alors je ne suis pas contre leur vente.

S.A. Mais ce sont encore les femmes qui prennent des risques.

M.I. Les hommes donnent bien leur sperme !

S.A. Cela n'a rien d'aussi dangereux ni désagréable. Le sperme a vocation à sortir du corps de l'homme, pas l'ovocyte, il faut l'extraire !

Etre de droite, de gauche, c'est une ligne de fracture sur ce sujet des mères porteuses ?

S.A. On est bien au-delà : dans le domaine de l'humain et de l'inhumain. La dimension sociale de la question devrait interpeller la gauche.

M.I. Là encore, je trouve la gauche trop paternaliste, j'estime qu'elle prend les positions du Vatican plus que celles de l'émancipation des personnes.